



Mission régionale d'autorité environnementale
Auvergne-Rhône-Alpes

Clermont-Ferrand, le 15 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision en date du 15 décembre 2016, de la mission régionale d'autorité environnementale concernant la révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Dingy-en-Vuache.

Cette décision est mise en ligne :

- sur le site internet des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr ;
- et sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique Autorité environnementale : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/2016-rhone-et-metropole-de-lyon-a4139.html>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale et par délégation,

Jean-Pierre NICOL

Monsieur le Maire
74520 Dingy en Vuache